

Séance 2 : Descartes face à l'affaire Galilée

A) Lettre de Descartes au Père Mersenne, fin novembre 1633

« Lorsque j'ai reçu votre dernière [lettre] de l'onzième de ce mois, je voulais faire comme les mauvais payeurs, qui vont prier leurs créanciers de leur donner un peu de délai, lorsqu'ils sentent approcher le temps de leur dette. En effet, je m'étais proposé de vous envoyer mon *Monde* pour ces étrennes, et il n'y a plus de quinze jours que j'étais encore résolu de vous en envoyer au moins une partie, si le tout ne pouvait être transcrit en ce temps-là ; mais je vous dirai que, m'étant fait enquérir ces jours à Leyde et à Amsterdam si le *Système du Monde*¹ de Galilée n'y était point, à cause qu'il me semblait avoir appris qu'il avait été imprimé en Italie l'année passée, on m'a mandé qu'il était vrai qu'il avait été imprimé, mais que tous les exemplaires en avaient été brûlés à Rome en même temps, et lui condamné à quelque amende : ce qui m'a fort étonné, que je me suis quasi résolu de brûler tous mes papiers ou du moins de ne les laisser voir à personne. Car je ne me suis pu imaginer que lui, qui est Italien et même bien voulu du Pape, ainsi que j'entends, ait pu être criminalisé pour autre chose, sinon qu'il aura sans doute voulu établir le mouvement de la Terre ; lequel je sais bien avoir été autrefois censuré par quelques Cardinaux, mais je pense avoir ouï dire que depuis on ne laissait pas de l'enseignement publiquement, même à Rome ; et je confesse que, s'il est faux, tous les fondements de ma Philosophie le sont aussi, car il se démontre par eux évidemment. Et il est tellement lié avec toutes les parties de mon Traité, que je ne l'en saurais détacher, sans rendre le reste tout défectueux. Mais comme je ne voudrais pour rien au monde qu'il sortît de moi un discours, où il se trouvât le moindre mot que fût désapprouvé par l'Eglise, aussi aimé-je mieux le supprimer, que de le faire paraître estropié. Je n'ai jamais eu l'humeur portée à faire des livres, et si je ne m'étais engagé de promesse envers vous et quelques autres de mes amis, afin que le désir de vous tenir parole m'obligeât d'autant plus à étudier, je n'en fusse jamais venu à bout. Mais, après tout, je suis assuré que vous ne m'enverriez point de sergent, pour me contraindre à m'acquitter de ma dette, et vous serez peut-être bien aise d'être exempt de la peine de lire de mauvaises choses. Il y a déjà tant d'opinions en Philosophie qui ont de l'apparence, et qui peuvent être soutenues en dispute, que si les miennes n'ont rien de plus certain et ne peuvent être approuvées sans controverse, je ne les veux jamais publier.

¹ Allusion au *Dialogo [...] sopra i due massimi sistemi del mondo Tolemaico a Copernicano*, Florence, 1632 de Galilée.

Toutefois, parce que j'aurais mauvaise grâce, si après vous avoir tout promis, et si longtemps, je pense vous payer ainsi d'une boutade, je ne laisserai pas de vous faire voir ce que j'ai fait, le plus tôt je pourrai ; mais je vous demande encore, s'il vous plaît, un an de délai pour le revoir et le polir. Vous m'avez averti du mot d'Horace : *nonumque prematur in annum*², et il n'y en a encore que trois que j'ai commencé le traité que je pense vous envoyer ; je vous prie, aussi de me mander ce que vous savez de l'affaire Galilée [...] ».

B) Lettre de Descartes au Père Mersenne, février 1634

« Vous savez sans doute que Galilée a été repris depuis peu par les Inquisiteurs de la Foi, et que son opinion touchant le mouvement de la Terre a été condamnée comme hérétique. Or je vous dirai que toutes les choses que j'expliquais en mon Traité, entre lesquelles était aussi cette opinion du mouvement de la Terre, dépendaient tellement les unes des autres, que c'est assez de savoir qu'il y en ait une qui soit fausse, pour connaître que toutes les raisons dont je me servais n'ont point de force ; et quoique je pensasse qu'elles fussent appuyées sur des démonstrations très certaines, et très évidentes, je ne voudrais toutefois pour rien du monde les soutenir contre l'autorité de l'Église »

C) Lettre de Descartes au Père Mersenne, mai 1634

« Pour le mouvement de la Terre, je m'étonne qu'un homme d'Église en ose écrire, en quelque façon qu'il s'excuse ; car j'ai vu une patente sur la condamnation de Galilée, imprimée à Liège le 20 septembre 1633, où sont ces mots : *quamvis hypothetice a se illam proponi simularet*³ en sorte qu'ils semblent même défendre qu'on se serve de cette hypothèse en l'astronomie ; ce qui me retient que je n'ose lui mander aucune de mes pensées sur ce sujet ; aussi que ne voyant point encore que cette censure ait été autorisée par le pape, ni par le Concile, mais seulement par une Congrégation particulière des cardinaux inquisiteurs, je ne perds pas tout à fait espérance qu'il n'en arrive ainsi que des antipodes, qui avaient été quasi en même sorte condamnés autrefois, et ainsi que mon Monde ne puisse voir le jour avec le temps ; auquel cas j'aurai besoin moi-même de me servir de mes raisons. »

Source : René Descartes, *Lettres, Oeuvres*, Gallimard, 1953, p. 977 et suiv.

² Allusion à un passage de l'*Art poétique* d'Horace : « Si quid tamen olim scripseris, in Metii descendatiudicis auris et patris et nostras, nonumque prematur in annum membranis intus positus ; delere licebit [Si un jour tu écris, sou mets ton poème à l'oreille exercée d'un Métius, à celle de ton père, et à la mienne ; puis renferme neuf ans ton parchemin dans la cassette] » (vers 308)

³ « Bien qu'il feignît de la proposer lui-même de manière hypothétique »